

ANNEXE 2

LISTE DES PIÈCES À FOURNIR - MILDECA 2021_PYRÉNÉES-ORIENTALES

Pièces obligatoires pour toute demande de subvention

Liste non exhaustive : peut être complétée par tout autre document que le porteur de projet juge utile à sa demande

Plateforme de dépôt des dossiers :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/mildeca-2021-prefecture-des-pyrenees-orientales>

Site Internet de la préfecture des Pyrénées-Orientales

<https://www.pyrenees-orientales.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite-et-protection-de-la-population>

1^{ère} demande

- Demande de subvention : « Cerfa 12 156*05 daté et signé »
- Charte de respect des principes de la République, complétée et signée
- RIB du porteur du projet

Renouvellement

- Demande de subvention : « Cerfa 12 156*05 daté et signé »
- Charte de respect des principes de la République
- Bilan financier : « Cerfa 15 059 daté et signé »
- RIB du porteur du projet

Si action non réalisée en 2020 ou réalisée partiellement, suite à la crise sanitaire :

- Attestation COVID

⚠ Dans ce cas, le « Cerfa 15 059 bilan financier » 2020 doit mentionner les actions réalisées, les actions reportées (avec calendrier indicatif 2021) et les actions annulées

Intervention en milieu scolaire (IMS)

1^{ère} demande

- Demande de subvention : « Cerfa 12 156*05 daté et signé »
- Charte de respect des principes de la République, complétée et signée
- Tableau IMS complété, liste détaillée des établissements bénéficiaires avec actions prévues et budget estimatif
- Fiche projet pour chaque établissement scolaire, signée du chef d'établissement
- RIB du porteur du projet

Renouvellement

- Demande de subvention : « Cerfa 12 156*05 daté et signé »
- Charte de respect des principes de la République, complétée et signée
- Tableau IMS complété, liste détaillée des établissements bénéficiaires avec actions prévues et budget estimatif
- Fiche projet pour chaque établissement scolaire, signée du chef d'établissement
- Fiche bilan pour chaque établissement scolaire ayant bénéficié d'une intervention subventionnée par la MILDECA en 2020, signée par le chef d'établissement

⚠ ce bilan peut être transmis par le chef d'établissement directement à la préfecture via la boîte fonctionnelle pref-mildeca@pyrenees-orientales.gouv.fr

- Bilan financier : Cerfa 15 059 daté et signé
- RIB du porteur du projet

Si action non réalisée en 2020 ou réalisée partiellement, suite à la crise sanitaire :

- Attestation COVID

⚠ Dans ce cas, le « Cerfa 15 059 bilan financier » 2020 doit mentionner les actions réalisées, les actions reportées (avec calendrier indicatif 2021) et les actions annulées.